

**ORDONNANCE FIXANT LE RÔLE DE LA COUR
D'ASSISES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

POUR LA SESSION DU MOIS D'AVRIL 2026

Nous, Corinne MATHON, Conseillère à la Cour d'Appel de Limoges,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Limoges en date du 08 décembre 2025, nous désignant pour présider la Cour d'Assises du département de la Haute-Vienne et fixant la date d'ouverture de la session du mois d'avril 2026 au vendredi 17 avril 2026 à 09 heures 00.

Vu les articles 232 et 238 du Code de Procédure Pénale,

Vu la proposition du Ministère Public,

ARRÊTONS ainsi qu'il suit le rôle de ladite session :

Vendredi 17 avril 2026

09 heures 00 : Convocation des jurés
Révision de la liste des jurés
10 heures 30 : Information des jurés

***COUR D'ASSISES, STATUANT EN PREMIÈRE INSTANCE
STATUANT SUR INTÉRÊTS CIVILS***

STATUANT A JUGE UNIQUE

Vendredi 17 avril 2026 à 14 heures 00

H G

Maître Bertrand VILLETTE (Barreau de Limoges)

Détenu au Centre Pénitentiaire de Poitiers-Vivonne

DÉFENDEUR SUR INTÉRÊTS CIVILS

PARTIE CIVILE

- B C

Maître Julia BENAÏM (Barreau de Limoges)

Vendredi 17 avril 2026 à 14 heures 30

T A

Maître Amélie WILD-PASTAUD (Barreau de Limoges)

Libre

DÉFENDEUR SUR INTÉRÊTS CIVILS

PARTIE CIVILE

- L L

Maître Marie-Sophie GOUAUD (Barreau de Limoges)

COUR D'ASSISES

STATUANT EN PREMIÈRE INSTANCE

Lundi 20 avril 2026 à 09 heures 00, Mardi 21 avril 2026 à 9 heures 00, Mercredi 22 avril 2026 à 09 heures 00, Jeudi 23 avril 2026 à 09 heures 00, Vendredi 24 avril 2026 à 09 heures 00, Lundi 27 avril 2026 à 09 heures 00, Mardi 28 avril 2026 à 09 heures 00, Mercredi 29 avril 2026 à 09 heures 00 et Jeudi 30 avril 2026 à 09 heures 00

T B

Maître Lucile COLLOT (Barreau de Paris)

Maître Constance MONTANE DE LA ROQUE (Barreau de Bordeaux)

Détenu à la Maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan

Accusé de :

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis à BLOIS et dans le département du Loir-et-Cher entre le 01^{er} et le 31 juillet 2014**

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis à LIMOGES entre le 13 et le 22 octobre 2018**

*** ARRESTATION, ENLÈVEMENT, SÉQUESTRATION OU DÉTENTION ARBITRAIRE D'OTAGE POUR FACILITER UN CRIME OU UN DÉLIT, faits commis à LIMOGES entre le 13 et le 22 octobre 2018,**

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis à LIMOGES entre le 15 juillet 2019 et le 06 août 2019**

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis à PARIS entre le 05 et le 06 octobre 2019**

*** MENACE DE DÉLIT CONTRE LES PERSONNES AVEC ORDRE DE REMPLIR UNE CONDITION, faits commis à PARIS entre le 05 et le 06 octobre 2019**

*** MENACE DE DÉLIT CONTRE LES PERSONNES AVEC ORDRE DE REMPLIR UNE CONDITION, faits commis à LIMOGES entre le 01^{er} et le 31 octobre 2019**

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis à NEVERS entre le 06 et le 07 mars 2020**

*** ARRESTATION, ENLÈVEMENT, SÉQUESTRATION OU DÉTENTION ARBITRAIRE D'OTAGE POUR FACILITER UN CRIME OU UN DÉLIT, SUIVI DE LIBÉRATION AVANT 7 JOURS, faits commis à NEVERS entre le 06 et le 07 mars 2020**

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis à LIMOGES entre le 13 et le 14 avril 2020**

*** ARRESTATION, ENLÈVEMENT, SÉQUESTRATION OU DÉTENTION ARBITRAIRE D'OTAGE POUR FACILITER UN CRIME OU UN DÉLIT, SUIVI DE LIBÉRATION AVANT 7 JOURS, faits commis à LIMOGES entre le 13 et le 14 avril 2020**

*** MENACE DE DÉLIT CONTRE LES PERSONNES AVEC ORDRE DE REMPLIR UNE CONDITION, faits commis à PEYRAT DE BELLAC entre le 10 et le 18 avril 2020**

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis au MANS le 08 avril 2019**

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis à ONZAIN entre le 01^{er} et le 28 février 2015**

*** ATTEINTE À L'INTIMITÉ DE LA VIE PRIVÉE PAR FIXATION, ENREGISTREMENT OU TRANSMISSION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE PRÉSENTANT UN CARACTÈRE SEXUEL, faits commis à ONZAIN et LIMOGES, entre le 18 février 2015 et le 31 mars 2015**

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis au MANS et à LIMOGES entre le 01^{er} décembre 2018 et le 30 décembre 2019**

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis à LIMOGES entre le 01^{er} janvier 2017 au 30 janvier 2019**

ET

*** VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE MISE EN CONTACT AVEC LA VICTIME PAR RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, faits commis à LISIEUX le 25 novembre 2022**

PARTIES CIVILES

- R C

Maître Elvina JEANJON (Barreau de Limoges)

- P A

Maître Olivier GUILLOT (Barreau de Limoges)

- D W

Maître Marc BAILLY (Barreau de Paris)
Maître Gabriel DUMENIL (Barreau de Paris)

- D T

Maître Charlotte DUBOIS-MARET (Barreau de Limoges)

- R B

Maître Virginie ROUX (Barreau de Limoges)

- R D

Maître Virginie ROUX (Barreau de Limoges)

- R M épouse R

Maître Virginie ROUX (Barreau de Limoges)

- T M

Maître Lionel MAGNE (Barreau de Limoges)

- B L

Maître Lise-Nadine MOREAU (Barreau de Limoges)

- G A

Maître Sandrine AUDEVAL (Barreau de Blois)

- H O

Maître Catherine DIAS (Barreau de Limoges)

- B L

(Sans avocat)

VICTIMES

- V M

sous curatelle de l'UDAF de la Charente

- L J

- L M

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

Fait en notre Cabinet

Au Palais de Justice de LIMOGES, le 09 janvier 2026

LA PRÉSIDENTE DE LA COUR D'ASSISES

Corinne MATHON

